

A.L.B PLATRERIE
Société par actions simplifiée en cours de liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation: 475 Avenue Roger Salengro – 62100 Calais
819.474.669 RCS Boulogne-sur-Mer

PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 15 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉES :

- Monsieur Steeve LEROY
- Monsieur Frédéric BEAUGRAND

Seuls associés de la Société, détenant la totalité des actions du capital social.

ONT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 24 DES STATUTS SOCIAUX, PRIS LES DECISIONS
PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après lecture des attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, prend acte que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir entendu du compte définitif en date du 15 novembre 2024 qui en résulte, approuve les opérations relatives et le compte définitif tel qu'il est présenté faisant ressortir un solde positif de 3 029 euros.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde positif, décide :

- de procéder au remboursement du montant du capital social d'un montant de 2 000 euros au prorata de détention dans le capital social,
- de répartir le montant du boni de liquidation d'un montant de 1 029 euros au prorata de détention dans le capital social.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la Société. En conséquence, la personnalité morale de la Société cessera d'exister à l'issue de sa radiation au Registre du commerce et des sociétés.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.



Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au président qui le reconnaît.

Monsieur Steeve LEROY



Monsieur Frédéric BEAUGRAND



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

BOULOGNE-SUR-MER 1

Le 10/09/2025 Dossier 2025 00029555, référence 6204P04 2025 A 00945

Enregistrement : 27 € Penalités : 3 €

Total liquidé : Trente Euros

Montant reçu : Trente Euros